



Buste en plâtre teinté ivoire non signé.
Marianne coiffée d'un bonnet phrygien porte sur sa tunique un baudrier et une peau de lion.
Sur le piédoche sont gravés le niveau maçonnique et la date 1870.

De 1870 à 1944, Marianne, une icône icaunaise ?

Bernard RICHARD

Nous avons déjà, dans « Mariannes et poilus autour de Joigny », présenté un certain nombre de figurations locales de la République¹. Par exemple ce buste de Marianne que refusaient catégoriquement d'installer le comte Léon de la Bourdonnaye, maire d'Avrolles, en mai 1875 ou le baron Albert de Sainte-Anne, maire de Champvallon, en 1884 ; ou encore les vingt-six bustes, coiffés ou non du bonnet phrygien, promus par le « placier » Paul Bert à travers le département, plâtres de son protégé Edmé-Marie Cadoux que l'on retrouve à Auxerre (au moins une dizaine, en particulier pour les écoles), Bléneau, Brosse, Champigny-sur-Yonne, Joigny, Merry-la-Vallée, Mézilles, Saint-Fargeau, Thizy, etc. ; la République en représentation, nous l'avons encore abordée à propos du nom des rues, dans le cadre de cette « républicanisation » de l'espace qui triomphe - ou sévit - chaque fois qu'une municipalité républicaine s'impose aux élections à partir de 1870 : c'est à Joigny la place de la République, avec son arbre de la liberté, qui remplace l'appellation immémoriale de place Saint-André, en date du 14 juillet 1880, et le même jour à Cézy l'ancienne place de la Croix Saint-Abdon qui devient elle aussi place de la République ; c'est à Sens à l'approche du centenaire de 1789 la place et la rue de la République qui viennent supplanter la place Saint-Étienne, devant la cathédrale, et la rue de Paris ; nous avons encore, dans *Cloches et querelles de cloches dans l'Yonne*, souligné le caractère républicain que prenait bien souvent, dans une centaine de mairies du département, l'érection d'un campanile à cloche et horloge, rival du clocher multiséculaire².

Ce sont de nouveaux cas que nous présentons ici, toujours autour de la même problématique de l'enracinement des institutions, images et valeurs de la République, sous la troisième du nom, ou autour des attaques antirépublicaines. Et, osons la facilité, avec comme fil d'Ariane... Marianne, en buste de la République ou en appellation familière de celle-ci.



01. — Bernard RICHARD, « Mariannes et Poilus autour de Joigny », B.S.S.Y., tome 139, année 2007, Auxerre, 2009.

Liste des abréviations :

A.B. : Annales de Bourgogne.

ADY : Archives départementales de l'Yonne.

B.S.A.H.T. : Bulletin de la société archéologique et historique du Tonnerrois.

B.S.S.Y. : Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

É.J. : L'Écho de Joigny.

02. — B. RICHARD, *Cloches et querelles de cloches dans l'Yonne. La cloche entre maire et curé de la fin de l'Ancien régime à la loi de séparation de 1905* (en particulier chapitre IV 2, « Cloches municipales, cloches républicaines ? », pp. 105-130), Éd Les Amis du Vieux Villeneuve, coll. *Terre d'Histoire*, Villeneuve-sur-Yonne, 2010.

La Marianne du Conseil général (Auxerre, 1875)

La première loi constitutionnelle est votée le 25 février 1875. Elle inclut dans son texte le fameux amendement Wallon, du nom de son auteur, cet Henri Wallon catholique et républicain conservateur (l'année suivante, il publia une vie de Jeanne d'Arc) qui, le 30 janvier de la même année, avait fait entrer, avec une seule voix de majorité comme les antirépublicains se plaisent à le souligner, le terme même de République dans le projet constitutionnel portant sur l'élection du président par les futurs Sénat et Chambre de députés réunis en Assemblée nationale à Versailles (site royal).

Le Conseil général ouvre sa session d'avril 1875, le 5, par un panégyrique de son président Charles Lepère louant cette loi et la République, « *légalité définitive [...] désormais à l'abri de toute contestation* ». Quelques jours plus tard, le 8 avril, une proposition est présentée par Paul Bert et Émile Javal, au nom de quatorze conseillers généraux : « *Considérant que par le vote de l'Assemblée nationale, en date du 25 février dernier, la République a été reconnue comme le gouvernement de la France, invitent M. le Président à faire installer avant la fin de la présente session, un buste de la République dans la salle des séances du Conseil* ». Parmi les signataires, plusieurs conseillers républicains qui avaient été démis l'année antérieure de leurs fonctions de maire par le gouvernement d'ordre moral : Bonnerot (Joigny), Massot (Auxerre) ou Mathé (Avallon), ceci en application de la nouvelle loi municipale du 20 janvier 1874 remplaçant celle du 4 avril 1871 et permettant au ministre de l'Intérieur ou au préfet de nommer les maires et leurs adjoints en les choisissant au besoin hors du conseil municipal.

Lors de la discussion il est annoncé que le buste sera offert par l'ensemble des signataires. Le débat qui s'établit occupe neuf pages dans le procès-verbal, s'intercalant entre une discussion portant sur les dimensions de écluses du canal de Bourgogne et l'adoption d'un nouveau tarif de la pension des élèves boursières de l'École Normale d'institutrices d'Auxerre (ouverte à l'automne 1872, à l'instigation de Paul Bert)³.

Au cours de la discussion et sans que ce soit vraiment explicité, on sent chez certains conseillers conservateurs la crainte de voir offrir une Marianne à bonnet phrygien. M. de Villeneuve, conservateur, commence par ironiser : « *Je ne vois pas la nécessité d'adopter une pareille mesure ; au point de vue de l'ornementation, un buste de la République laisserait à désirer ; du point de vue de l'utilité, beaucoup d'autres objets rendraient plus de services, par exemple, des suspensions de lampes pour nous éclairer quand la nuit tombe. Je ne crois pas que le buste de la République puisse jamais nous rendre ce service.* » Suit un autre opposant, le baron Charles Brincard, bonapartiste, qui précisément s'inquiète des emblèmes que revêtira le buste : « *Les signataires du vœu sont-ils d'accord sur les emblèmes [sic] du buste de la République qu'ils veulent faire figurer dans la salle du Conseil ; car on sait qu'il y a plusieurs républiques et je voudrais savoir si celle qui est préconisée par M. Javal est la même que celle de M. le docteur Bert.* »

03. — Département de l'Yonne, Procès-verbal des délibérations du conseil général, session d'avril 1875, Albert Gallot, éditeur, imprimeur de la Préfecture, Auxerre 1875. Comme il est bien précisé dans le Procès-verbal des délibérations du conseil général, session d'avril 1873 (p. 116) par le président en exercice, le républicain Charles Lepère, « il est bien entendu que ces comptes-rendus, dont il est donné lecture, ne sont qu'un résumé de nos discussions et non le texte exact ».

La réponse d'Émile Javal — républicain plus modéré que ne l'est Paul Bert — est nette : « *Le buste de la République que nous proposons de placer dans la salle du conseil ne portera aucun emblème* » et Paul Bert abonde lui-même dans le même sens : « ... Quant à la question de savoir si ce buste pourra satisfaire les goûts esthétiques de M. de Villeneuve ou les scrupules politiques de M. Brincard, c'est ce que vous verrez bientôt. S'il s'agissait de quelqu'un de ces emblèmes qui font frémir d'avance nos honorables collègues, la salle du Conseil général n'est pas plus qu'aucun lieu public à l'abri des investigations de la justice dont les fonctionnaires sauraient, à coup sûr, se montrer respectueux serviteurs de la République française. »⁴

À propos du bonnet phrygien, on sait qu'encore en 1878 Paul Bert y était opposé, pour des raisons d'opportunité⁵. Ainsi est-il assuré que la Marianne du Conseil général ne coiffera pas le bonnet phrygien, emblème qui fait frémir... La proposition Bert-Javal est acceptée après longue discussion par scrutin public, le vote exact de chaque conseiller devant donc figurer au procès-verbal : 17 pour, 4 contre et 11 abstentions⁶.

Le lendemain, 9 avril le buste est en place, comme le souligne Charles Lepère devant le préfet avec un plaisir non dissimulé : « *Je ferai d'abord remarquer au Conseil que, en conformité de la décision qu'il a prise hier, un buste de la République figure dans la salle des séances ; c'est la République purement et simplement. C'est la République légale.* »

À Auxerre même, le Conseil général joue un rôle pionnier : la mairie, confiée par le préfet à Ambroise Challe, bonapartiste ou au moins conservateur et même pas conseiller municipal en exercice, reste encore sans buste de la République.

04. — Par exemple, en octobre 1875 à Dijon, l'allégorie féminine du monument *À la Défense de Dijon* étant coiffée d'un bonnet phrygien (« emblème séditionnel » selon un décret de mars 1849 remis en vigueur après la Commune), le monument est abattu. Il ne sera rétabli qu'en 1878.

05. — Le mot de Paul Bert à son protégé, le sculpteur Edme-Marie Cadoux, a été souvent cité : « Je n'aime pas vos emblèmes. Surtout pas de bonnet phrygien ! » (Marie-Claude GARDERET et Micheline DURAND, catalogue de l'exposition *Edme-Marie Cadoux, 1853-1939, sculpteur de notre région*, Musée Leblanc-Duvernoy, Auxerre, 1983).

06. — Ont voté pour : MM. Bert (Aillant-sur-Tholon), Bonnerot (Joigny), Coste (Saint-Julien-du-Sault), Dethou (Saint-Fargeau), Durand-Désormeaux (Brienon), Charles Flandin (Vézelay), Foacier (Sergines), Gaspard, Huriot (Villeneuve-sur-Yonne), Émile Javal (Villeneuve-l'Archevêque), Lancôme (Saint-Florentin), Lepère (Auxerre-Est), Massot (Auxerre-Ouest, ancien maire d'Auxerre), Mathé (Avallon, ancien maire), Régnier (Tonnerre), Rétif (L'Isle-sur-Serein) et Hippolyte Ribière (Toucy, ancien préfet), tous républicains.

Contre : MM. Paul Frémy (fils de l'ancien député bonapartiste, Saint-Sauveur), Étienne Houdaille (« ordremoraliste », Quarré-les-Tombes), le baron Séguier (bonapartiste), de Villeneuve (monarchiste, Chablis).

Abstentions : MM. Baudouin (Ligny-le-Châtel), Brunot (Seignelay), Deligand (Sens-Sud), Duché (Courson), de Fontaine (Sens-Nord), Jacquillat (Coulanges-la-Vineuse), Lamy (Pont-sur-Yonne), Martenot (Ancy-le-Franc), Rabasse (Noyers), Raveau (Coulanges-sur-Yonne), le marquis de Tanlay (monarchiste, Cruzy-le-Châtel). Le vote du baron bonapartiste Charles Brincard (Cerisiers) ne figure pas dans le compte-rendu tandis que les absents par congé ou maladie sont 3 républicains : Bagard (Chéroy), Duguyot (Bléneau) et Letainturier (Vermenton).

Jacques Copin, dans *La Presse et la vie politique dans l'Yonne et 1848 à 1914*, 1992, donne le contexte politique, soulignant en particulier les tensions constantes existant entre le Conseil général, en majorité républicain, et le préfet Ducrest de Villeneuve, ancien conseiller municipal conservateur d'Auxerre sous le Second Empire. Ce préfet à poigne a destitué 32 maires en 1874 et fait enlever des bustes de Marianne dans plusieurs mairies.

Rappelons cependant que plusieurs mairies du département, depuis septembre 1870, ont précédé le Conseil général et que sous la Seconde République également des bustes de Marianne étaient entrés dans des mairies ; on connaît bien à Joigny la Marianne dite de Grenet, bel exemplaire de pierre peinte daté de 1848 et placé aujourd'hui sous la garde de la police municipale, place Jean-de-Joigny.

La première « Marianne » dont nous ayons relevé la trace écrite dans le département sous la Révolution date de pluviôse an II (20 janvier-18 février 1794) et concerne la Maison commune de « Julien-du-Sault »⁷. Des statues semblables, œuvres de série, furent acquises à Auxerre au même moment par la Société Populaire de la commune de Ligny-le-Châtel, cette commune dont l'église, depuis 1793, dispose d'une cloche à l'inscription républicaine localement fameuse⁸. Voici des démarches qui annoncent et préfigurent l'entrée tout aussi solennelle du buste de la République dans la plupart des mairies entre septembre 1870 et la fin du siècle.



Mariannes en fête

Une fois le régime bien installé, les figures de la République apparaissent fréquemment dans les fêtes patronales et pas seulement pour la fête nationale du 14 Juillet, rétablie en 1880. Ainsi à la Chapelle-Vieille-Forêt (village aujourd'hui inclus dans la commune de Flogny-la-Chapelle), quand la jeunesse fait la fête pour la mi-carême, en mars 1887, le sujet principal en est un « *char patriotique, monté par un groupe de jeunes filles avec costumes aux couleurs nationales, l'une représentant la République française et deux autres l'Alsace et la Lorraine* ». On peut dire que dans les fêtes de village, la figure de la République remplace désormais celle du monarque, roi de France, roi des Français ou empereur des Français, façon simple d'inscrire une fête locale dans un cadre national plus vaste. Certes à la Chapelle-Vieille-Forêt, à l'occasion de cette fête villageoise, une quête est effectuée au profit du futur monument à Paul Bert (mort à Hanoï en novembre 86) que réalisera l'artiste villeneuve Émile Peynot ; cette quête rapporte 15 F qui sont versés au comité de la statue Paul-Bert, statue inaugurée finalement à Auxerre le 7 juillet 1889⁹.

07. — Jean-Emmanuel CREDE, *Vérien-la-Boussole, sa vie et son temps ou un siècle de l'histoire de Saint-Julien-du-Sault*, Joigny, 1875, réédité en 1902 et 1976. On y trouve qu'un ancien vicaire de Saint-Julien, défroqué et lancé dans la révolution, le « citoyen Bruguière », natif de Sommières dans le Gard, offrit en pluviôse an II à la municipalité trois bustes représentant la Liberté et deux « martyrs de la Révolution », Michel Le Peletier de Saint-Fargeau et Jean-Paul Marat (assassinés respectivement le 20 janvier et le 13 juillet 1793). Ces bustes furent placés solennellement dans la Maison Commune.

08. — *L'an 1793, 2^{ème} de la République, j'ai été bénite par le citoyen Louis Bouteille curé, le citoyen François Emmanuel André, chirurgien à Ligny, parrain, et la marraine Marie Marguerite Filleux, veuve du citoyen Jean Baptiste Lefevre, de Joigny. A cette époque à jamais mémorable, le despotisme fut anéanti en France, les droits sacrés de l'homme furent reconnus et consacrés, le peuple souverain et la république indivisible. Puissent le respect pour l'Être Suprême, l'amour de la Patrie, la haine des tyrans, la douce fraternité se perpétuer d'âge en âge et faire le bonheur de toutes les générations. Voillemin, fondeur [natif de Choiseul, Haute-Marne] », texte reproduit dans *Cloches et querelles de cloches*, op. cit. en note 2, p. 63, à partir de Pierre ZLATOFF, « Les cloches des environs de Flogny », *B.S.A.H.T.* n° 52, 1999, Tonnerre, 2000.*

09. — ADY 3 M 4 /18.

À Joigny, c'est pour les fêtes de la Saint-Jean de 1906 qu'on a une embarcation décorée intitulée *Le Triomphe de la République*, maquette éphémère reprenant sans doute le monument du même nom inauguré à Paris place de la Nation en 1899 (œuvre de l'ancien communard Jules Dalou)¹⁰. On pourrait dire, à la Chapelle-Vieille-Forêt comme à Joigny (sauf respect dû aux belles dimensions de cette dernière cité), que c'était « *la République au village* ».



Marianne contre le Président (Auxerre, 1888)

Aux côtés de Marianne, dans les mairies, trône parfois le portrait du président de la République, sans qu'il s'agisse encore, dans les premières décennies de la Troisième République, d'une pratique courante, coutumière. Certains républicains refusent même énergiquement l'affichage de ce portrait du chef de l'État, portrait en majesté qu'ils interprètent comme une trop forte personnification ou personnalisation du pouvoir.

À Auxerre, en octobre 1888, une vive polémique déchire le conseil municipal divisé en trois groupes adverses : radicaux, opportunistes et conservateurs. Ce n'est qu'à une voix de majorité et à l'issue de deux tours de scrutin que le conseil municipal décide de maintenir dans sa salle de réunion ce portrait du président de la République en exercice que le maire vient de recevoir et d'accrocher au mur. Ce président est pourtant Sadi Carnot, républicain insoupçonné, petit-fils du grand Carnot et fils d'un ministre de la Seconde République. Battus sur ce point, les radicaux intransigeants d'Auxerre répliquent au cours de la même séance en imposant, par onze voix contre dix, le choix de la place de la cathédrale pour l'érection de la statue de Paul Bert, récemment décédé en Indochine. Or ce grand Auxerrois, anticlérical flamboyant, avait en 1881, dans un propos de banquet au village de Coulanges-sur-Yonne, comparé le clergé au phylloxera, expression qui avait fait florès, si bien que la presse catholique le surnommait « l'Antéchrist ».

Pour contrecarrer un tel choix provocateur, le comité de souscription de la statue offre celle-ci non plus à la municipalité mais à l'État ; le gouvernement retient finalement un emplacement moins conflictuel, un pont sur l'Yonne qui reçoit la statue en juillet 1889 et qui porte désormais le nom de cette gloire locale et nationale. La « dispute d'Auxerre » est localement fameuse, tant pour le portrait de Sadi Carnot que pour l'épisode de la statue du défunt Paul Bert¹¹. On peut comprendre ce refus du portrait du président, de la part de conseillers radicaux, comme un refus du « pouvoir personnel ». Voici en effet ce que proclame le conseiller municipal qui mène le combat : « *Je ne suis pas partisan de la présidence de la République* [l'institution est toujours contestée par ceux qui veulent prévenir toute possibilité de retour à la conduite du premier président de la République élu,

10. – Éliane ROBINEAU, « La Saint-Jean du 24 juin 1901 à Joigny », *É.J.* n° 53, 1996.

11. – L'histoire de la « dispute d'Auxerre » a été plusieurs fois contée, en particulier par Jean-Pierre FONTAINE dans *Les Nouveaux Mystères de l'Yonne*, p. 138 et suivantes, éd. de Borée, 2007. Nous nous écartons en partie de cet auteur à propos du contexte et des motivations des acteurs.



Louis-Napoléon Bonaparte]. *J'admets dans la salle un buste de la République, mais c'est tout. M. Carnot peut être un très brave homme, il n'en reste pas moins vrai que je ne veux pas siéger sous l'œil d'un monsieur que je ne connais pas* » (*Le Gaulois*, 19 octobre 1888). S'exprime là tout d'abord un rejet de la fonction même de président de la République, rejet qui existait déjà chez une partie des républicains démocrates sous la Seconde République et que la conduite du prince-président n'a pu que conforter. En outre, pour ce conseiller radical, la représentation est considérée comme « présence réelle » du représenté (au sens que les catholiques donnent à l'eucharistie) ; c'est raisonner tout comme un siècle plus tard le sémiologue Louis Marin dans son *Portrait du roi* à propos du portrait de Louis XIV. Pour notre Auxerrois, le chef de l'État, avec son portrait dans une mairie, semble affirmer « *l'État, c'est moi* », alors que l'État, c'est la République, la République parlementaire figurée par une Marianne anonyme...¹²

Nous voyons ainsi que, dans une Troisième République encore en cours de consolidation, le portrait du président dans les bâtiments publics reste refusé par certains républicains fervents de la seule Marianne, la seule à devoir présider aux réunions des élus.

Des oppositions peuvent aussi provenir d'un tout autre bord, de celui des partisans du général Boulanger. Ceux-ci souhaitent une révision des lois constitutionnelles de 1875 et le remplacement de la République parlementaire par une République plébiscitaire à pouvoir présidentiel fort, afin de préparer la Revanche. Pour eux, le seul portrait légitime serait celui du général Boulanger, pas celui de Sadi Carnot. Trois millions de photographies, gravures, lithographies, statuettes et autres figurations du « *brav' général* », du « *Général Revanche* », sont distribuées en 1888-89 dans une campagne menée « à l'américaine » par le canal des complexes réseaux boulangistes : certains comités radicaux mais de plus en plus la Ligue des patriotes de Paul Déroulède et des partisans de la monarchie, bonapartistes et royalistes.

Pour répondre à cette débauche de propagande par l'image, début 1888, le président Carnot rompt avec le « profil bas » observé par ses prédécesseurs, Thiers, Mac-Mahon et surtout Grévy (chacun pour ses raisons propres). En défenseur de la Constitution contre toute « *aventure césarienne* », il multiplie les voyages à travers le pays et développe l'envoi, dans les mairies, de son propre portrait, comme image du défenseur de la République parlementaire, tout ceci en accord avec le gouvernement. Il utilise pour ce faire le réseau officiel de l'administration, des préfectures et sous-préfectures. Ce président en campagne de défense des institutions de la République, de la Troisième, joue un rôle important tant dans l'échec du boulangisme que dans la définition de la fonction du président en tant que garant du régime parlementaire. Le président Sadi Carnot se révèle efficace en tant qu'actif adversaire du général et, en conséquence, les boulangistes refusent la présence de son portrait dans les mairies. La charge au ton peu déférant menée contre lui en juin 1890 par le boulangiste Henri Rochefort vient de là :

« ... *La République n'est pas représentée par la tête ou le buste de son Président, mais bien par une femme généralement coiffée du bonnet*

12. – Louis MARIN, *Le portrait du roi*, éditions de Minuit, coll. *Le sens commun*, 1981.

lité inaugure juste en face de l'église du village en 1889, pour le Centenaire, une belle mairie-école à campanile imposant et ostentatoire, cloche et horloge, œuvre de l'architecte Poulain, de Joigny.

En 1899, selon les statuts déposés à la préfecture de l'Yonne, « *il est formé à Boeurs-en-Othe une Société dite de Libre Pensée entre les citoyens qui adhèrent aux présents statuts ; l'association portera le titre de "l'Union de Bœurs-en-Othe". Le siège de la société sera à la Mairie* » (article 1). « *L'Union de Bœurs-en-Othe, institution essentiellement anti-cléricale, a pour principe la liberté absolue de conscience...* » (art. 2): La devise de cette société est « *Liberté, Égalité, Solidarité* » ; les statuts de l'Union de Bœurs-en-Othe usent souvent de termes particulièrement vifs. L'article 4 est ainsi rédigé : « *Le libre penseur a pour devoir en toutes circonstances de combattre le charlatanisme des religions...* ». Ces statuts exigent que ses membres ne fassent pas baptiser leurs enfants et ne fassent fréquenter à ceux-ci que l'école laïque, avec radiation de droit en cas d'infraction à ces obligations. Ils sont bien détaillés à propos des enterrements : « *La société assure en cas de décès à chacun de ses membres un convoi uniforme [en opposition aux pratiques ecclésiastiques qui prévoient plusieurs classes d'enterrement, plus ou moins onéreuses]. Une couronne d'un prix uniforme pour tous les membres sera offerte au nom de la société [...] Tous les sociétaires devront assister aux funérailles ; en cas d'empêchement, le sociétaire doit prévenir le Président ou se faire excuser. Tout sociétaire qui ne se conformera aux conditions mentionnées ci-dessus sera passible d'une amende de 2 francs* » (art. 31 et 33)¹⁶.

Non seulement le maire de 1899, Arsène Fandard, est membre de cette société de Libre Pensée, aux côtés de vingt-trois autres membres, mais, comme nous l'avons vu, le siège de la société est installé à la mairie¹⁷. Le parti adverse pourrait parler de collusion.

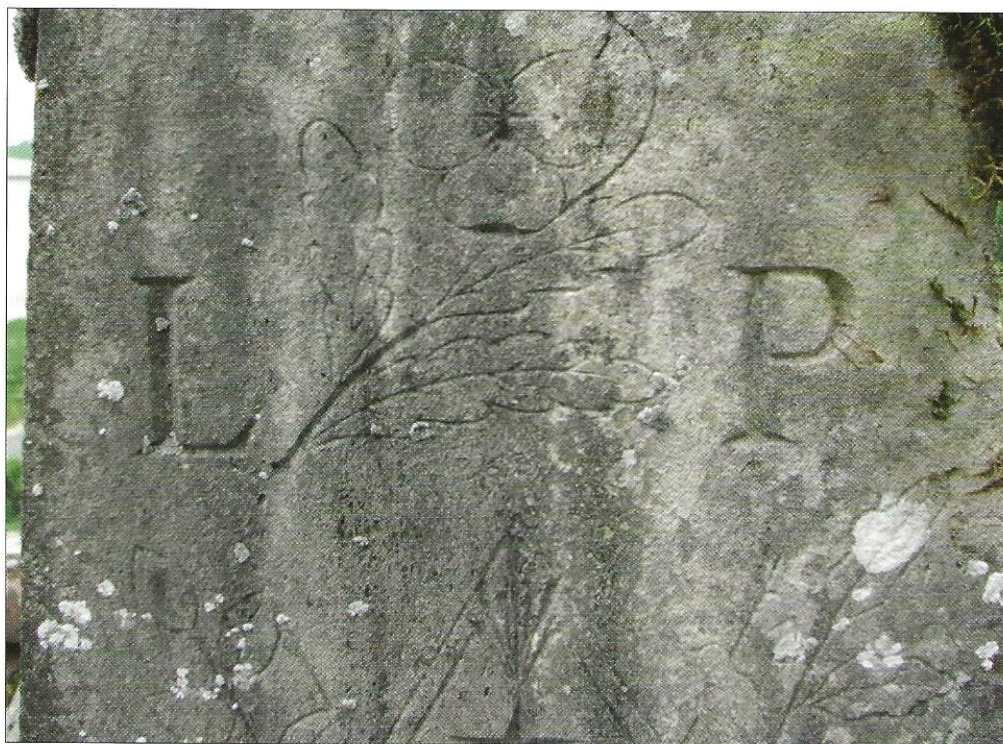
L'année même de la création de cette association de libres penseurs, le conflit éclate entre le maire, libre penseur, et le curé, entre le conseil municipal et le conseil de fabrique, à propos d'une des trois cloches de l'église, fêlée et à refondre. Le sous-préfet de Joigny, en date du 9 avril 1899, transmet au maire une demande du conseil de fabrique de la paroisse relative à la refonte de cette cloche de l'église, cloche descendue et entreposée depuis quelque temps dans la mairie à l'initiative du conseil municipal. Celui-ci, dans les considérants de la décision qu'il prend du 22 avril 1899 à l'occasion d'une séance extraordinaire, dénonce le curé en termes très vifs :

16. – ADY 3 M4 /19 et Bernard RICHARD, « Vivre et mourir autrement : les associations de libre pensée dans l'Yonne, fin XIX^e-début XX^e », A.B. tome 81, fasc. 1, 2010.

17. – ADY 3 M 4/19 : Les 23 membres de l'Union de Bœurs-en-Othe, selon le dossier remis à la préfecture en 1899, exercent les professions suivantes : 1 rentier (le maire), 12 propriétaires, 2 entrepreneurs en battage, 1 cultivateur, 1 garde champêtre, 3 manouvriers, 1 maçon, 1 bonnetier, 2 fermiers. Ajoutons que le cimetière (observation *in situ*) est très marqué par la libre pensée : tombe du maire Arsène Fandard (« Fut Maire de Bœurs 25 ans » dit l'inscription gravée), en forme d'obélisque ; nombreuses chapelles monumentales couronnées d'une urne funéraire montée sur obélisque, signe orgueilleux de la libre pensée ; un triangle équilatéral de l'égalité surmontant certaines tombes, inscription L P (pour Libre Pensée), étoile et triangle sur une autre pierre tombale.



Au cimetière de Bœurs-en-Othe, une tombe de la "Libre Pensée" :
initiales L.P. et fleur de pensée surmontant un triangle (photos de l'auteur)



« *Considérant*

Que Mr Rey, bineur [curé de deux paroisses voisines, dont celle de Bœurs] de la Commune de Bœurs et secrétaire du Conseil de fabrique, a outrepassé ses droits en descendant une cloche et en traitant avec un fondeur, sans en avoir au préalable reçu l'autorisation de Mr le Maire,

Qu'il ment [nous soulignons] en disant avoir convenu avec Mr Adenin, adjoint, des conditions et du prix de refonte de la dite cloche,

Que Mr le Maire a bien agi en ordonnant le transfert de la cloche fêlée de l'église à la Mairie

Que d'ailleurs il y était autorisé par le Conseil Municipal,

Que Mr le curé Rey et le Conseil de fabrique n'ont absolument rien à voir dans cette question, les cloches étant la propriété de la Commune,

Que le Conseil municipal ne tolérera jamais l'ingérence des fonctionnaires de l'autorité ecclésiastique dans les questions communales sous quelque prétexte que ce soit ».

La cloche est donc présentée par le conseil municipal comme « *propriété de la Commune* » et relevant de la seule compétence de celle-ci, ce qui n'est pas conforme, pour son utilisation, aux usages généralement reconnus par le Concordat de 1801 et par la loi municipale en vigueur, loi d'avril 1884. Le statut des cloches fixé par les articles 100 et 101 de cette loi prévoit en effet que les affaires relatives aux cloches doivent faire l'objet d'un règlement *concerté* entre curé et maire parce que « *les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies du culte* » et que « *les sonneries religieuses comme les sonneries civiles [font] l'objet d'un règlement concerté entre l'évêque et le préfet* ».

La décision prise par le conseil municipal ce même 22 avril 1899 fait preuve de forts sentiments d'hostilité à l'encontre du curé :

« Le Conseil municipal refuse catégoriquement par 8 voix contre 2 et 1 abstention le concours de Mr le curé Rey bineur de Bœurs ainsi que celui du Conseil de fabrique pour la refonte de la cloche Décide en outre que la Cloche portera l'inscription suivante : République Française - Liberté, Égalité, Fraternité.

Je me nomme la Bourguignonne, j'ai été fondue en 1899 par le Conseil municipal de la Commune de Bœurs ».

Suivent les signatures des dix conseillers présents, y compris celles d'Arsène Fandard, maire [maire républicain, depuis 1876 et jusqu'en juin 1901] et de Zozime (*sic*) Adenin, adjoint au maire. La situation ainsi créée est explosive et entraîne un recours du conseil de fabrique de l'église de Bœurs auprès du sous-préfet de Joigny pour proposer une inscription différente et tenter de faire revenir la municipalité sur ses inscriptions « républicaines » et non pas religieuses. Le patronyme du maire, Fandard, apparaît déjà à Bœurs sous l'Ancien Régime (par exemple au XVIII^e, un marchand, un recteur des petites écoles en 1747, un recteur des écoles en 1779 puis 1793) ; un Jean Fandard, officier public, est élu maire le 20 décembre 1793, un Gabriel Fandard adjoint au maire en l'an V (sept.1797-sept.1798), le même, à nouveau adjoint, prête serment de fidélité à l'empereur le 20 avril 1815, pendant les Cents Jours. La famille Fandard serait-elle républicaine

ou libérale depuis la fin XVIII^e ? Mais voici encore un Nicolas Fandard adjoint au maire en 1821 : un parent du maire de la Révolution ou un simple homonyme ? En 1901, la tombe du maire Arsène Fandard, mort le 2 juin, est un simple obélisque sans aucun signe religieux et celle d'un autre Fandard, décédé la même année, est surmontée d'un triangle équilatéral¹⁸.

Lors de sa session de mai 1900 (en fait en date du 17 juin), le Conseil municipal (que le maire « invite à prendre une décision ferme à ce sujet ») n'a pas fléchi devant les pressions réitérées du sous-préfet et maintient sa décision première par six voix contre trois et un bulletin blanc sur dix votants (deux absents) :

« Considérant qu'il est absolument impossible de s'entendre avec le Conseil de fabrique sur cette affaire,

Décide par six voix contre trois et un bulletin blanc sur dix votants que la cloche sera refondue aux frais de la Commune et qu'elle portera l'inscription arrêtée dans la réunion du 22 avril 1899 et

Prie Mr le préfet de bien vouloir autoriser cette refonte » [suivent les six signatures, identifiables]

Cependant la minorité du conseil fait inscrire son avis, différent, au bas du même compte rendu :

« Les soussignés Conseillers municipaux [suivront quatre signatures, identifiables],

Considérant que le Conseil de fabrique s'engage à faire refondre ladite cloche et à la faire remettre à sa place primitive, 1- Du même poids, 2- du même métal, 3- et sans aucune contribution des habitants,

Acceptent les propositions faites par le Conseil de fabrique. »

L'inscription de ce vœu sur le registre municipal manifeste les divisions existant au sein du conseil, mais la décision est prise par la majorité et l'avis formulé par la minorité « cléricale » n'a aucun effet.

Par deux fois, le Conseil municipal maintient sa décision, en août 1900 (*Vu la délibération du Conseil de fabrique en date du 19 juillet dernier et la lettre de Mr le préfet de l'Yonne du 4 présent mois, Maintient ses délibérations du 22 avril 1899 et 17 juin dernier*) et le 14 février 1901 (...*Maintient ses délibérations antérieures*). Ajoutons que lors de la séance du 14 février 1901 et sur proposition du nouvel adjoint Appolinaire (*sic*) Lacroix (!), il décide également d'« interdire le port de la soutane sur le territoire de la commune ». D'après le *Bulletin de la Fédération française de Libre Pensée* de mai 1901, sur 32 maires ayant pris dans l'année un arrêté interdisant ou limitant le port de la soutane sur le territoire communal, 7 sont de l'Yonne, soit près d'un quart des arrêtés similaires adoptés en France¹⁹.

18. — Sur la famille Fandard de Bœurs-en-Othe, Abbé Paul GROSSIN, *Pays d'Othe. Au fil de la Vanne*, op. cit. en note 14, p. 278, 284-285 et 295 d'après les registres paroissiaux et municipaux.

19. — Jacqueline LALOUETTE, *La libre pensée en France, 1848-1940*, éd. Albin Michel, coll. *Histoire*, Paris, 1997, réédition 2001, coll. *Bibliothèque de « L'Évolution de l'Humanité »*, ouvrage fondateur. Voir aussi pour l'Yonne l'article indiqué en note 16 ainsi que Claude DELASSELLE, « Les sociétés de libre pensée de l'Yonne, 1880-1914 », dans *Les Entretiens d'Auxerre de 2004 (De la séparation des Églises et de l'État à l'avenir de la laïcité)*, sous la direction de Jean BAUBEROT et de Michel WIEVIORKA, éd. de l'Aube, coll. *essai*, 84240 La Tour d'Aigues, 2005. Ajoutons comme signe caractéristique des municipalités touchées par la libre pensée, les dizaines d'arrêtés interdisant les processions, 21 communes étant touchées par ce phénomène pour le seul arrondissement d'Auxerre (ADY 3 M 1/ 307).

Une forte tension se manifeste donc à Bœurs mais ce n'est pas alors un cas isolé dans le département.

En revanche en avril ou mai 1901, après étude d'une nouvelle intervention du sous-préfet qui accompagne une délibération du conseil de fabrique en date du 9 avril proposant un autre texte pour l'inscription, le conseil municipal doit céder partiellement :

« *Décide par cinq voix contre une, un bulletin blanc et deux abstentions*

Que la cloche sera refondue, absolument nue, sans aucune espèce d'inscription. »

Sans que cela soit précisé dans cette délibération, il apparaît par le contexte que cette refonte s'effectuera aux frais du seul conseil de fabrique et sans aucun financement communal. Les proclamations républicaines profanes (profanatrices ?) prévues à l'origine sur la « robe » de la cloche par le conseil municipal n'orneront donc pas cette cloche d'église. Peu après, le maire décède, le 2 juin 1901 et il semble que son successeur élu en juillet, Étienne Normand, soit un peu moins raide face à l'Église bien qu'il ait conservé comme adjoint celui qui avait proposé, et obtenu, l'interdiction du port de la soutane dans la commune.

Le conseil municipal mène désormais un combat d'arrière-garde. En effet, dans sa séance extraordinaire du 31 août 1901, le conseil municipal,

« *Considérant qu'il y a danger à sonner une cloche, attendu que la poutre principale [supportant les cloches] est totalement cassée,*

Qu'il serait très imprudent de procéder à la remonte de la nouvelle cloche avant que des travaux de consolidation soient effectués,

Délibère

La remonte de la nouvelle cloche sera ajournée jusqu'à ce que les travaux de consolidation de la charpente du clocher seront effectués ».

Cette constatation de la fragilité du clocher entraîne le vote d'un arrêté municipal placardé sur la mairie interdisant de sonner. Le sonneur, pour avoir contrevenu dix fois à l'arrêté avec les autres cloches de l'église, se voit infliger, par procès verbal du garde champêtre, une amende de dix francs (un franc la sonnerie !), amende confirmée par le juge de paix de Cerisiers ; il fait appel et, le 5 février 1902, ce premier jugement est cassé par le Tribunal correctionnel de Joigny, en particulier parce que le maire avait fait établir l'expertise du clocher par un charpentier et pas par un architecte, ainsi que parce qu'il n'avait pas notifié l'arrêté d'interdiction au conseil de fabrique : petit succès du curé dans cette âpre querelle entre maire et curé²⁰.

Entre procrastination et tergiversations, le conseil municipal ajourne les réparations du clocher. Le 1^{er} décembre 1901, il doit encore se réunir pour étudier une lettre du préfet datée du 26 octobre « *par laquelle le Conseil municipal est mis en demeure de voter les fonds nécessaires auxdites réparations* ». Alors que d'avril 1899 à avril 1901 le conseil municipal souhaitait avec obstination prendre à sa charge la refonte de la cloche (pour y inscrire le texte républicain prévu) et donc disposait des fonds nécessaires, en décembre 1901 il tergiverse encore et « *Décide de faire dresser un*

20. — ADY 11 J 133/6, collection de coupures de presse établi par l'abbé Cyrille Boiselle, curé de Cudot : compte-rendu de ce jugement en appel à Joigny dans *La Défense Sociale* du 6 février et dans *Le Courrier de Joigny* du 8 février 1902.

devis estimatif des travaux à exécuter, par M. Marc, maître charpentier demeurant à Villeneuve-l'Archevêque ;

Et se réserve de se prononcer après avoir pris connaissance du devis et du montant exact des réparations »,

et il poursuit :

« Considérant en outre que la commune est absolument dénuée de ressources [nous soulignons], et connaissant l'urgence des réparations,

Prie la Commission départementale de vouloir bien lui allouer une subvention destinée à amortir le sacrifice qu'il consentirait à s'imposer ».

En fait il apparaît qu'en 1900, le budget de la commune disposait d'un excédent de 4 025, 98 francs, somme sans doute suffisante pour engager la réparation du clocher.

Ce n'est qu'en janvier 1902 qu'il accepte enfin de faire exécuter, à ses frais, les travaux nécessaires au clocher. Mais dans le même mois, par une autre délibération,

« Le conseil, respectueux des libertés de conscience, décide l'enlèvement des croix et calvaires dans le cimetière et terrains communaux »²¹.

Nous savons que ce type de décision, tout comme celle concernant l'interdiction du port de la soutane ou celle des processions, est bien dans l'air du temps, celui qui règne dans l'Yonne à l'approche de la loi de séparation des Églises et de l'État²².

Il apparaît donc qu'une cloche manque à l'église de Bœurs au moins d'avril 1899 à janvier 1902, soit pendant plus de deux ans et qu'en outre il est interdit de faire sonner les deux autres, valides, depuis août 1901. On peut subodorer que, loin de s'en plaindre, l'« Union de Bœurs-en-Othe, association essentiellement anti-cléricale » dont le maire est membre actif, se félicite des obstacles et retards aux réparations.

Ajoutons que quelques années plus tard, en mai et juillet 1903, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 2000 F pour faire construire un abri municipal pour un corbillard et que ce dernier est acquis en août ; cela s'explique dans une commune ayant de nombreux libres penseurs qui se voyaient sans doute refuser l'usage du corbillard de l'église pour leurs obsèques civiles.

Si la tentative menée par la municipalité de Bœurs-en-Othe pour imposer à l'église du village une cloche à inscriptions glorieusement républicaines échoue, elle marque les fortes tensions existant alors ici, entre d'une part le curé et les catholiques pratiquants, d'autre part le maire et les membres de l'association locale de libre pensée.

L'inscription « La République Française - Liberté, Égalité, Fraternité » figure fréquemment sur la façade des mairies mais elle n'entre pas dans le clocher des églises ; les usages sont donc finalement respectés à Bœurs-en-Othe.

21. - Termes transcrits par l'Abbé Paul GROSSIN, *Pays d'Othe. Au fil de la Vanne*, op. cit. en note 14, p. 283.

22. - Voir *Cloches et querelles de cloches*, op. cit. en note 2, chapitre V et, pour la libre pensée dans l'Yonne, voir les articles indiqués en notes 16 et 19.

Marianne *dolorosa* (à Cheny en 1943 et ailleurs)

Pendant la seconde guerre mondiale, le combat contre Marianne reprend.

L'Europe allemande, dont fait partie la France, est bientôt privée de ses sources habituelles d'approvisionnement en métaux non ferreux par le blocus anglo-saxon : cuivre du Chili et du Congo belge, étain de Bolivie, etc. En outre la France, occupée ou « nono », est largement coupée de ses colonies. À la recherche de métaux, les occupants ont commencé à partir de juin 1940 par piller, « récupérer » ou « mobiliser » disaient-ils, tous les stocks disponibles. Dans « l'Europe Nouvelle », s'organise comme une « Communauté européenne du cuivre et de l'airain », une CECA première façon pourrait-on dire ! Pour répondre tant aux exigences militaires allemandes qu'aux besoins industriels français, l'État français, qui se dit souverain, organise lui-même la fonte des objets de bronze par une loi du 11 octobre 1941. Il crée le *Commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux*, avec le 16 du même mois l'institution de commissions départementales spécialisées dans l'inventaire des statues et autres objets de bronze ou cuivre (cloches, croix de procession, rampes d'escalier, motifs décoratifs divers, etc.) à préserver ou à livrer à la fonte. Nombre de statues républicaines ou de la République ont disparu alors, victimes du *GIRM*, *Groupeement d'importation et de récupération des métaux*, organisme créé par le Commissariat pour récupérer effectivement les métaux non ferreux, présenter les tonnages à fournir par chaque département, presser et pourchasser chacun. N'a-t-on pas dit que *L'Être et le Néant*, publié en juin 1943 chez Gallimard, avait dû son succès en partie à son poids, d'un kilogramme exactement, l'ouvrage étant utilisé fermé par des ménagères pour remplacer les poids de laiton confisqués par le *GIRM* ; dans le même registre circule l'histoire, moins sérieuse, de l'arrestation d'un baryton dont les Allemands souhaitent confisquer la « voix de bronze »... Certes le Commissariat et *GIRM* respectent les principaux éléments du patrimoine national : la *Statue de la République* à Paris, celle de la *Défense de Paris* à Courbevoie et bien sûr la *colonne Vendôme* ou celle de *Juillet* à la Bastille ne sont pas menacées. C'est essentiellement la « menue monnaie » de la républicanisation de l'espace qui disparaît. Paris perd au total cent cinq statues, dont soixante-cinq statues de grands hommes, trente-deux œuvres d'art et huit allégories républicaines (c'est beaucoup pour ces dernières qui étaient moins nombreuses)²³. Dans l'ensemble de la France, selon les décomptes de Maurice Agulhon, ce sont cent vingt statues de la République en espace public qui disparaissent ainsi, c'est-à-dire environ une sur quatre, ceci sur un total de 1527 à 1750 statues et monuments de bronze « mobilisés » et fondus en France de 1941 à 1944 selon Kirrily Freeman, la dernière historienne du phénomène²⁴. Au contraire sont sauvegardées les statues religieuses, en particulier celles de la Vierge et de Jeanne d'Arc (après la Vierge Marie, la sainte la plus statufiée de France en lieu public).

23. – Christel SNITER, « La fonte des Grands Hommes. Destruction et recyclage des statues parisiennes sous l'Occupation », revue *Terrains et travaux*, février 2007, n° 13, E.N.S. de Cachan, p. 99 à 118.

24. – Maurice AGULHON, *Les Métamorphoses de Marianne. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours*, p. 93 et suiv., éd. Flammarion, Paris, 2001 et Kirrily FREEMAN, *Bronzes to Bullets : Vichy and the Destruction of French Public Statuary, 1941-1944*, éd. Stanford University Press, Stanford, Cal., États-Unis, 2009 (l'ouvrage de base sur la statuaire « mobilisée »).

L'exemple du Morbihan a été étudié récemment. Dans ce département, sur quatre statues de grands hommes en bronze qui sont menacées, une seule est sauvegardée, la statue équestre érigée à Vannes pour le connétable Olivier de Clisson, successeur de Du Guesclin et prédécesseur de Jeanne d'Arc dans le panthéon scolaire de la Troisième République, tandis que sont fondues en 1942 ou 43 celles du républicain Jules Simon, natif de Lorient, et de deux « hommes de progrès », un ingénieur naval et un médecin, gloires lorientaises du XIX^e siècle ; précisons que ces quatre bronzes, de style académique, avaient le même intérêt historique et artistique, qu'ils dataient de la fin du XIX^e ou du début du XX^e et qu'elles étaient l'œuvre d'artistes alors réputés²⁵.

À Auxerre, parmi le bronze en lieu public, la très patrimoniale statue de l'Auxerrois Paul Bert, sur le pont du même nom, en réchappe, de peu dira Jean Moreau, maire (en fait non pas maire mais « chef de la délégation spéciale », nommé directement par le préfet et apprécié des autorités vichystes et allemandes) et confiseur de son état, parce qu'il avait argué auprès du commandement allemand d'Auxerre qu'elle renfermait bien peu de métal, creuse qu'elle était tout comme un Père Noël en chocolat, et qu'elle était donc de peu d'intérêt pour les besoins allemands en « alliage cuivreux »²⁶. Jean Moreau argue puis se targue d'avoir sauvé Paul Bert... En fait la décision portant sur le sort de la statue ne relevait en rien du commandant allemand de la place d'Auxerre, pas même consulté, mais elle appartenait aux autorités nationales allemandes et françaises (en l'occurrence le secrétaire d'État à l'Éducation nationale et le secrétaire d'État à la production industrielle) responsables de la « mobilisation » et de la « récupération » des statues et monuments en « alliage cuivreux » par le décret d'octobre 1941 ; C'est donc à Paris (après Berlin qui fixe les tonnages exigés), voire à Vichy, que l'affaire est traitée et non pas à Auxerre. La menace revient cinq fois de suite entre décembre 1941 et avril 1944 comme le révèle le dossier consulté aux archives départementales de l'Yonne (1 W 345 et 346). Paul Bert est sauvé, en revanche disparaissent les statues de deux autres « grands » Auxerrois, celle d'Alexandre Marie, un avocat ministre du Travail en 1848, et celle du mathématicien Joseph Fourier, préfet et baron d'Empire, qui avait pourtant donné son nom à un lycée de la ville : bonne pêche pour l'Occupant²⁷.

25. – Diego MENS, « Petite histoire du plan de sauvegarde des objets d'art en Morbihan de 1939 à 1945 », dans *Regards sur le paysage sonore. Le patrimoine campanaire*, sous la direction de Thierry BURON, éd. Actes-Sud, 2010.

26. – Deux ouvrages hagiographiques publiés à compte d'auteur rapportent cette histoire du père Noël en chocolat : Antoine DEMAUX, *Une République à chaque bras...*, préface de Jean-Pierre SOISSON, p. 58, Les presses saltusiennes-F.P. Lobies, 89330 Saint-Julien-du-Sault, 1981, et [Pierre] MOREAU D'ORGELAINE, *Les Lucioles de Pierre, 1912-1988. Dans l'ombre de Jean Moreau « l'Auxerrois »*, p. 184, Imprimerie Saint-Savinien, 89100 Sens, 1990. Bien évidemment, ne croyant plus au Père Noël et ayant consulté les archives, nous sommes assuré que cette belle histoire du Père Noël en chocolat présentée au colonel allemand par un Jean Moreau revêtu de son plus bel uniforme de lieutenant-colonel de l'armée de l'Air n'est que pure et bientôt fort utile légende...

27. – Dans certaines villes, le socle nu d'une statue républicaine enlevée devient un lieu de manifestations hostiles à l'État français. Ainsi à Carcassonne, c'est devant le socle de la statue du républicain Barbès, enlevée en mars 1942, que la Résistance de l'Aude appelle à manifester le 14 juillet et le 20 septembre (« Carcassonnais, tous à Barbès le 20 septembre à 18 h 30 pour commémorer la victoire de Valmy ! »), dans Rémy CASALS, *Lettres de réfugiées. Le réseau de Boriblanque*, p. 297, Éd. Tallandier, 2003.

Au total, voilà une phase importante de « dé-républicanisation » de l'espace public, retour brutal du balancier, qui mêla exigences allemandes, besoins économiques, goût esthétique (lutte contre une « statuomanie » jugée excessive et productrice de plus de laideurs que de beautés) et volonté idéologique antirépublicaine : dans l'ensemble de la France, 120 statues de la République en lieu public disparaissent ainsi (environ une sur quatre).

Qu'en est-il des Mariannes officielles, celles des timbres et des pièces de monnaie, celles des mairies, généralement en plâtre plutôt qu'en bronze ?

Marianne disparaît des timbres, remplacée par l'effigie du maréchal. Sur les pièces de monnaie, la devise du régime, « *Travail, Famille, Patrie* », remplace la devise républicaine et la francisque apparaît. Des maires remettent les bustes de Marianne dans les caves ou greniers de leur mairie et certains bustes sont détruits par des commandos de miliciens. Ailleurs, cas rares, on la remplace par une statue de Jeanne d'Arc ou, comme dans la mairie de Cholet (Vendée), par un buste du maréchal Pétain qui vient trôner entre mai 1942 et août 1944. Les plus violents « chasseurs de Mariannes » sont les membres de la Milice, cet organisme créé par le gouvernement de Vichy en janvier 1943 afin de pourchasser les résistants, les communistes, les juifs, en un mot, l'« anti-France ». Par une lettre adressée depuis l'Ain à son ancien chef de Montpellier, en date du 22 juin 1944, un milicien annonce : « *Dans tous les patelins où nous sommes passés, et Dieu sait s'il y en a, nous avons foutu la Marianne en l'air* ». Le même, dans ce courrier, ajoute en termes aussi crus : « *Nous ne craignons pas les gendarmes, ni les préfets et intendants. Au contraire, on les fout dedans* »²⁸. Beauté du style, belles perspectives d'avenir !

Cependant on rencontre aussi divers cas de bustes de la République maintenus par un conseil municipal unanime et affrontant pour ce faire les autorités préfectorales. C'est ce qui advient dans la commune de Cheny, proche de la grande gare de Laroche-Migennes, sur le P.L.M.²⁹. Le préfet de l'Yonne y vient en février 1943 pour étudier la contestation suscitée par une mesure que le conseil municipal estime arbitraire et injuste, le classement de la commune en zone rurale pour les « titres d'alimentation », quand celles de Laroche et de Migennes le sont en zone urbaine, et sont donc mieux pourvues en tickets. Mais en entrant dans la mairie, le préfet découvre qu'y trônent toujours des bustes de Marianne, dans le bureau du maire et dans la salle du conseil, contrairement aux ordres donnés. Il fait de vifs reproches au maire, ce qui amène celui-ci à présenter sa démission, comme le relate le registre des séances du conseil municipal (archives municipales de Cheny, actes relevés par M. Patrick Bertin et son équipe, ici remerciés). Le maire, lors de la séance du 13 février 1943 expose la situation :

28. – Jean-Claude RICHARD et Jean SAGNES, dossier « Montpellier, capitale du pétainisme », *La Gazette* n° 1158, 26 août-1^{er} septembre 2010, Montpellier.

29. – Archives municipales de Cheny et Roger LAPERT (dir.), *La petite histoire de Cheny*, collectif publié par l'Office inter-communal des sports du Migennois, 89300 Migennes, 1984, complétées pour l'analyse par Maurice AGULHON, *Les Métamorphoses de Marianne*, op. cit. en note 22 et par une participation au colloque *Un territoire de signes. Les manifestations de la symbolique républicaine de la Révolution à nos jours* (1^{er}-3 octobre 2008), Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et Université Paris Diderot-Paris VII sous la direction de Pascal ORY, Évelyne COHEN, Gérard MONNIER, Marie LAVIN, Alice THOMINE-BERRADA et Marc LE CŒUR, Actes à paraître aux éditions Les Publications de la Sorbonne.

« Le Maire rend compte au Conseil qu'il a envoyé sa démission de Maire et de Conseiller Municipal à Monsieur le préfet, le 8 février dernier et lui expose le motif qui lui a fait prendre cette détermination :

Lors de sa visite à Cheny, le 4 février 1943, Monsieur le Préfet lui a reproché de ne pas avoir retiré de la Mairie les bustes de la République, contrairement aux ordres donnés, et être de ce fait un homme dans lequel il ne pouvait avoir confiance.

Le Conseil,

Après avoir entendu cet exposé,

Considérant :

Que depuis le début de sa gestion et en toute circonstance, Monsieur Gallois, Maire, a toujours fait preuve du plus grand dévouement envers ses administrés,

Que le Conseil Municipal lui a toujours accordé sa confiance totale,

En conséquence, se solidarise avec lui et s'associant à son geste,

Décide de remettre sa démission et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir l'accepter »

Deux semaines plus tard, le préfet annonce au maire qu'il accepte le maintien des bustes de la République : en février 1943, la position de Vichy est affaiblie par le débarquement américain en Afrique du Nord, les difficultés des armées allemandes à l'Est et l'attitude de plus en plus rétive de la population. Mieux vaut, pour le préfet, céder sur le symbole.

Le maire reprend son poste, les conseillers reviennent sur leur démission et obtiennent le classement de la commune en zone urbaine pour les tickets de rationnement. Il s'agit en l'occurrence d'un conseil municipal qui participe clandestinement à la résistance des cheminots du P.L.M. et qui sera maintenu à la Libération puis réélu. En hommage à sa conduite courageuse pendant l'Occupation, le maire Albert Gallois, en fonctions de 1935 à 1955, verra son nom donné dans les années suivantes à un groupe scolaire.

Ce cas de résistance, de maintien de l'effigie de la République, est loin d'être unique : d'une part l'attitude des préfets variait d'un département à un autre ; d'autre part et surtout les autorités allemandes étaient d'une façon générale favorables au maintien des cadres de l'administration française, maintien qui allégeait considérablement le poids humain et financier de l'Occupation pour l'Allemagne nazie (c'est le vrai problème que pose le régime de Vichy), ce qui méritait bien quelques sacrifices à l'imagerie et à la symbolique républicaines...

Ajoutons que, au fur et à mesure que la Libération approchait, ces Mariannes maintenues étaient furtivement fleuries, décorées de tricolore, par exemple pour le 14 Juillet ou le 11 Novembre.

Cependant même là où le buste de Marianne reste en place, dans toutes les mairies de France, on enlève le portrait d'Albert Lebrun, président de la République déchu, (et de tous les présidents antérieurs, là où ils figurent) et on le remplace par celui du Maréchal qui inaugure un tout autre régime dans lequel la personnalisation du chef fait partie des principes essentiels à mettre en œuvre. À l'été 44, cela donnera du travail aux maires, et à bien des particuliers : remplacer (au besoin subrepticement) le portrait du maréchal par celui du général...



Le ministre Jean Chamant devant la Marianne de la mairie de Cheny

Ne concluons pas, car d'autres histoires ressurgiront à travers *l'Yonne républicaine*, toujours avec le même fil d'Ariane...

En tout état de cause, à travers ces avatars souvent mesquins et radicaux, s'expriment des sentiments d'une réelle ferveur ; en effet, et ce n'est par rien, ce sont les valeurs républicaines qui sont en jeu, au moment où elles prennent leur essor ou au contraire quand elles sont menacées, ici à partir de la Troisième République.





Joigny, vue sur le Mont Tholon depuis la rue du Tripot - Aquarelle Jean-Paul Delor

La Vie de l'Association



Émile Peynot, *Sainte Alpais enseignant*, église de Cudot (photo Gérard Ott, ACEJ)

Saison 2011

La vie de l'association, par l'affiche et le texte

18 décembre 2010 : Un destin à la charnière de deux siècles : « Etienne François Ebbon Prignot (1752-1832), juge sous la Terreur et châtelain de Senan », par Jean-Luc Dauphin.

A l'invitation de Jean-Louis Voisin, et dans le cadre des *Entretiens de Senan*, Jean-Luc Dauphin a, devant un public très fourni d'auditeurs venus, malgré le gel et le givre (et parfois même en taxi !), fait revivre l'intéressante figure d'Etienne François Ebbon Prignot. Cet ancêtre de la famille Azambre, parrain du poète Arvers, ancien juge seigneurial devenu administrateur du district de Joigny, fut un « petit juge » intraitable face aux meneurs terroristes auxerrois, puis un habile "jurisconsulte" à Paris sous le Consulat et l'Empire, avant de finir châtelain de Senan et conseiller d'arrondissement.



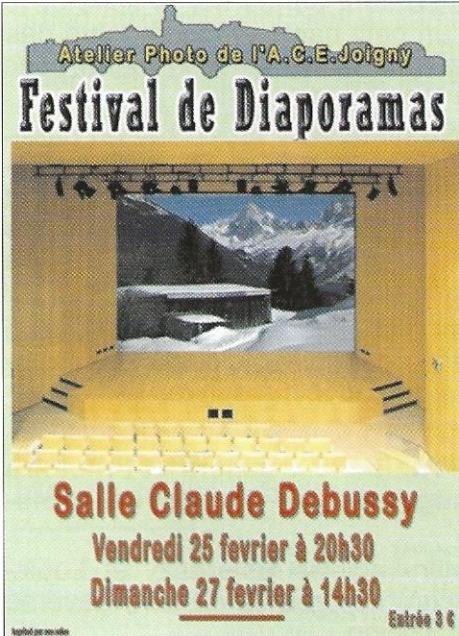
Etienne François Prignot (1752-1833)
Juge sous la Terreur et Châtelain de Senan

Conférence donnée par Jean-Luc Dauphin
avec l'ACEJ et dans le cadre des *Entretiens de Senan*

Samedi 18 décembre 2010
Salle des fêtes de SENAN 18 h. 30 Entrée libre



**25 & 27 février 2011 :
Festival de diaporamas**



Atelier Photo de l'A.C.E. Joigny

Festival de Diaporamas

Salle Claude Debussy

Vendredi 25 février à 20h30
Dimanche 27 février à 14h30

Entrée 3 €

Le festival annuel de diaporamas connaît un succès grandissant. Il a réuni, en deux séances, 6 diaporamistes qui ont présenté au public 15 diaporamas. 160 personnes en 2 séances ont pu un moment s'extraire du quotidien et partir pour un voyage coloré d'images et de sons.

Rappelons ici que les séances mensuelles du club photo-vidéo alternent entre séance technique de formation et séance visuelle de projections.

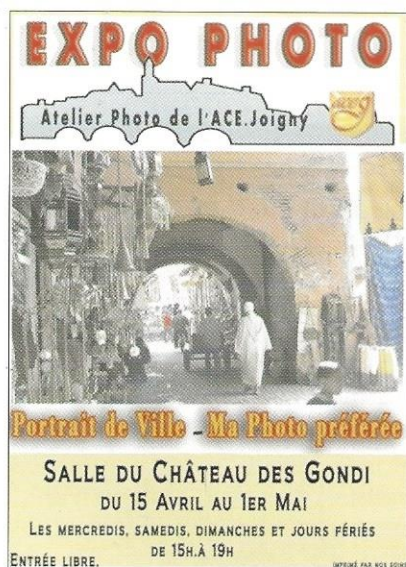
12 mars : Conférence « Jules Bourgoin, un architecte jovinien au Proche-Orient », par Maryse Bideault.

Architecte, dessinateur, théoricien de l'ornement, Jules Bourgoin, né à Joigny, bien connu des spécialistes d'art islamique, mais bien « étranger » aux Joviniens, en accompagnant une mission d'Auguste Mariette, découvrit l'Egypte et ses trésors. Ce voyage décida de sa vocation de « démonstrateur d'ornement ». Autodidacte, il ne cessa, sa vie durant, d'explorer le vaste domaine des arts d'industrie, de l'architecture et des arts d'ornement. Pendant plus de quarante ans, il s'intéressa aux formes et aux entrelacs, théorisant l'ordre et la forme des arts décoratifs arabes. Il s'éteindra à Saint-Julien-du-Sault, où il avait fait construire sa maison

Maryse Bideault a brillamment fait revivre l'itinéraire original de ce passionné des entrelacs orientaux.



15 avril - 1^{er} mai 2011 : Exposition photo



L'exposition annuelle de photographies a vu passer 480 visiteurs.

Le sujet, Portrait de ville, a inspiré 15 photographes qui ont exposé en 6 clichés, une ville de leur choix. Le visiteur était invité à élire la série qu'il préférerait. Les suffrages se sont portés sur la suite de 6 photos d'un petit hameau montagnard des Alpes, celle de Marie Babillon, qui a donc remporté le « Prix du public ».

« Ma photo préférée » présentée en parallèle, est une exposition itinérante, à l'initiative du club de Sens, transférée à Joigny et à Pont-sur-Yonne. Chaque auteur présente « sa » photo préférée de l'année, à l'aide d'un petit argument écrit.

L'excellent fléchage réalisé par le club photo-véo pour guider le public aux expositions, est un modèle à suivre.

2 avril 2011: Conférence à Villiers-sur-Tholon : « Villiers et l'Histoire de France à travers trois personnages », par Xavier François-Leclanché.

Georges de Clermont-Gallerande, Valentin-Ladislas Esterhazy et Louis-Marie de la Haye de Cormenin ont, chacun, de près ou de loin, traversé l'Histoire de France et celle de Villiers-sur Tholon.

Association Culturelle et d'Etudes de JOIGNY

Samedi
2 avril 2011
à 18 h 30
au foyer rural
de Villiers / Tholon



Georges de
Clermont-Gallerande



Valentin-Ladislas
Esterhazy



Louis-Marie de la
Haye de Cormenin

VILLIERS-SUR-THOLON
et
l'Histoire de France
à travers 3 personnages

Conférence de
Xavier François-Leclanché



I - Le premier, célèbre pour avoir suscité l'Edit des Secondes nocés par son second mariage, est pour les Villarois, le Seigneur de la Ferté, la Celle-Saint-Cyr, Champvallon, Chamvres, Villiers-sur-Tholon et autres lieux et pour l'Histoire, l'un des fondateurs du droit administratif,

II - Le deuxième (1740-1805), immigré de Pologne, bientôt initié aux règles de la Cour par un proche de Stanislas de Lorraine, aura le privilège de porter à Marie Antoinette le portrait de son futur époux. Il épousa la nouvelle propriétaire de la seigneurie susdite et restera proche du pouvoir royal, avant de s'implanter en Russie, où il mourra.

III - Le troisième (1788-1868), enfin, multiplia les titres et les fonctions : député, poète, « père du droit administratif »,

pamphlétaire, constituant et villarois par son épouse et par son choix d'y faire bâtir sa demeure.

C'est donc à trois Villaroises que Villiers-sur-Tholon doit ses trois hommes célèbres et ainsi c'est également à trois femmes que rendit hommage Xavier François-Leclanché, en leur village.

9 avril : Conférence « Stérilité féminine et rites populaires dans l'Yonne »

Pierre Glaizal annonçait ainsi sa conférence : "La stérilité féminine, un drame dans les sociétés rurales traditionnelles, a suscité bon nombre de rituels populaires visant à y porter remède. Les écrivains français du XIX^e siècle, surtout les folkloristes, ont popularisé les plus spectaculaires de ces rites, observés auprès des pierres, des fontaines, des chapelles, etc. Or, si l'on s'en tient à l'écrit, l'Yonne semble n'avoir que peu connu ces pratiques. Nous verrons que notre département est loin d'être le seul dans ce cas. Nous nous pencherons à nouveau sur l'Yonne et découvrirons que bien des choses ont été cachées aux enquêteurs."

Le public ne fut pas au rendez-vous de cette conférence pourtant très instructive sur nos rapports à la nature et nos croyances traditionnelles populaires, toujours vivaces.

Association Culturelle et d'Etudes de JOIGNY

Samedi
9 avril
16 h 30
à
la Halle
aux
grains

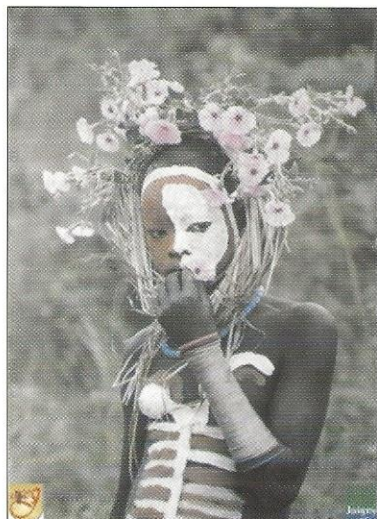


Stérilité féminine
et
rites populaires
dans l'Yonne
des sources aux mégalithes

Conférence de Pierre Glaizal



Entrée libre et gratuite



29 avril - 26 juin : Exposition Hans Silvester

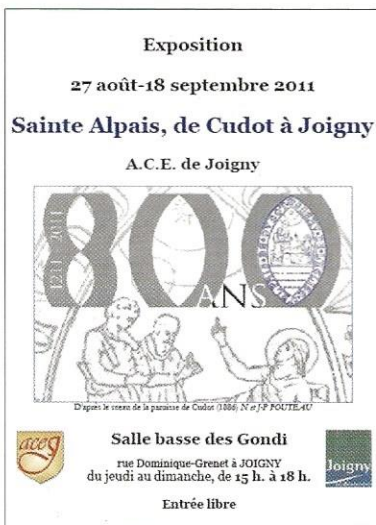
En collaboration avec l'A.C.E. de Joigny, l'Espace Jean-de-Joigny, organisait une exposition, que nous avons programmée avec Jean-Paul Delor, des photographies réalisées par Hans Silvester dans la vallée de l'Omo. L'artiste nous a fait l'honneur de présenter son travail lors de l'inauguration et nous rappela le contexte dans lequel il avait réalisé ses clichés. Ce fut l'occasion, pour le visiteur de percevoir une Afrique bien méconnue dont les rites de passage et les traditions colorées s'éteignent peu à peu avec le « progrès ».

2 - 12 juin : Exposition d'Arts plastiques

Comme pour les années précédentes, l'édition 2011 de l'exposition de la "Section peinture" a été une réussite. Elle a accueilli un grand nombre de visiteurs qui ont pu admirer, à côté des œuvres des adhérents de l'ACE Joigny, d'autres huiles, pastels ou aquarelles présentés par des artistes extérieurs à l'Association. Ce fut le cas de Mme Muriel Mougeolle qui obtint le 1^{er} Prix pour ses aquarelles.

Il y a lieu de remercier non seulement tous les participants, mais également les membres organisateurs de l'événement ainsi que

les adhérents (de la Section peinture ou non) ayant assuré, en nombre, les permanences sur la durée de l'exposition.



27 août - 18 septembre : Exposition d'été « Sainte Alpais, de Cudot à Joigny »

Le Huitième centenaire de la mort de sainte Alpais a été l'occasion de festivités qui ont, comme autrefois, rassemblé de nombreux pèlerins dans le petit village de Cudot, au mois de juin 2011.

Alpais vécut d'environ 1150 à 1211. D'abord rejetée de tous du fait de sa maladie, elle fut miraculeusement guérie. Mystique et visionnaire, elle vécut dans un siècle de débats

d'idées sur le culte marial, l'enfer, le purgatoire et l'Eucharistie (que comme seule nourriture, elle pouvait absorber). Sa réputation de sagesse se répandit de son vivant et la fit visiter, parmi d'autres « grands » de l'époque, de la Reine Adèle et de l'évêque Guillaume de Champagne qui fit construire l'église de Cudot autour de sa cellule de recluse. Depuis sa mort, le 3 novembre 1211, son culte ne s'est jamais interrompu. Mais c'est au XIX^e siècle que l'abbé Boiselle, nommé curé de Cudot, renouvela le faste des pèlerinages et œuvra, infatigable *Chevalier de Sainte Alpais*, à la reconnaissance de son culte immémorial.

Conçue par les Amis du Vieux Villeneuve à partir des travaux de Jean-Luc Dauphin et Elisabeth Chat, cette exposition, venue de Cudot en passant par Villeneuve-sur-Yonne, évoque l'épopée de cette petite bergère que la NASA a choisie pour sainte patronne. Les quelque 450 visiteurs jovinien, extrêmement intéressés, ont pris le temps de découvrir un pan méconnu de l'histoire religieuse locale... et planétaire !

Conférence : « L'Institut Sainte-Alpais », par Elisabeth Chat.

Créé par Mademoiselle Jeanne Guyard, en 1883, ce fut une succursale du fameux « Cours Désir » de Paris (Institut Normal Catholique), au 39 rue Jacob et il n'est pas sans lien avec le pèlerinage de Cudot. Cette école pour jeunes filles, située rue Montant-au-Palais, fut consacrée à sainte Alpais de Cudot le 3 novembre 1884, date du pèlerinage d'hiver au village.

De nombreuses jeunes filles du Jovinien ont été formées dans cette école à la pédagogie d'avant-garde. Certaines sont devenues des personnalités, telle notre fondatrice de l'Association Culturelle et d'Etudes de Joigny, Madame Marthe Vanneroy, ou comme Mademoiselle Marie-Thérèse Milet, qui en fut l'élève puis le professeur estimé de lettres classiques.

Conférence A.C.E. de Joigny

Vendredi 9 septembre 2011
20 h. 30

**L'Institut Sainte Alpais,
de M^{lle} Désir à M^{lle} Milet**

par Elisabeth Chat



10-101 - Institut Normal de jeunes Filles

 **Halle aux grains** 

Entrée libre



18 septembre 2011 : Journées du Patrimoine – Chapelle des Ferrand

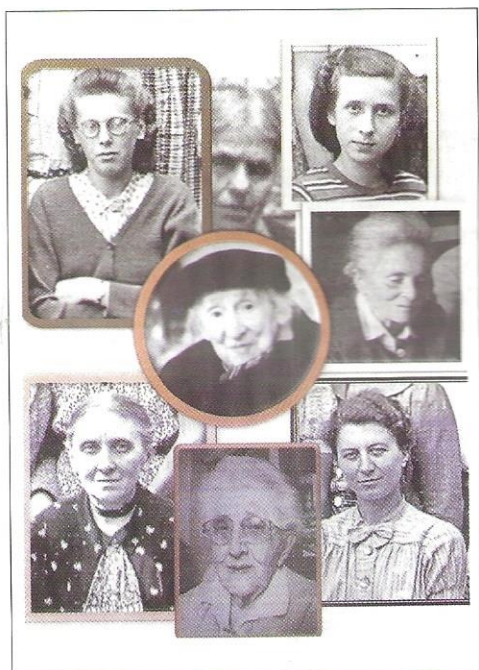
Les Journées du Patrimoine ont donné lieu, le dimanche après-midi, à l'ouverture de l'ancien tribunal d'instance de Joigny où se trouve la chapelle mortuaire des Ferrand sur l'ancien cimetière des quartiers Saint-André et Saint-Jean. La foule était au rendez-vous. De 14 h.30 à 18 h., notre président Jean-Luc Dauphin a ainsi guidé 6 visites et

reçu près de 200 visiteurs curieux de leur patrimoine. Nous reviendrons sur ce lieu exceptionnel dans un prochain *Echo*.

8 octobre 2011 : Remise du Joigny d'Or, dans les Salons de l'Hôtel de Ville de Joigny

La foule et les « V.I.P. » locaux étaient au rendez-vous de la cérémonie de remise du 4^e trophée du *Joigny d'Or*, créé pour saluer l'œuvre d'un Jovinien qui contribue au rayonnement de la ville. Le peintre et plasticien Jean-Paul Agosti, élu cette année, méritait assurément cette reconnaissance.

(Compte-rendu dans notre prochain numéro 72)



1^{er} décembre 2011 : Réunion d'anciennes élèves de l'Institut Sainte-Alpais à la Halle aux grains

Une vingtaine de personnes ont évoqué l'histoire de l'Institut Sainte-Alpais de Joigny avec ses anciennes élèves et professeurs ; malgré l'absence de quelques-unes, empêchées par l'âge, l'éloignement, les obligations familiales ou religieuses, ce fut un échange riche d'enseignement.

Les archives de l'Institut Sainte-Alpais et de l'école Sainte-Paule de Sens (deux des « filles » icaunaises de l'Institut Désir de Paris) se reconstituent progressivement grâce à leurs témoignages et à leurs dons précieux.

Un partage de gâteaux, de boissons chaudes, de souvenirs et de nouvelles des unes et des autres a conclu la rencontre.

E. C. & J.-L. D.



CONTACT IMMOBILIER M.B.

Achats - Ventes - Estimations

Contact IMMOBILIER

Gambetta - 89300 JOIGNY
03 86 62 30 89 - Fax : 03 86 62 29 45
contactimmo89.com

FNAIM

ON - MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

GITEM

LE MEILLEUR DU PROGRÈS

GITEM QUENTIN

Parc Commercial de la Petite Ile

89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 50 71

www.gitem.fr

SITP

Jean-Louis et Christophe **ETERNOT**

UNE ENTREPRISE
À VOTRE SERVICE DEPUIS 1970

Isolation par l'extérieur

Grenier • Double vitrage

Fenêtres rénovation PVC

Aménagement de combles

- ✓ Peinture ✓ Papier peint
- ✓ Ravalement de façades
- ✓ Sols collés ✓ Parquets flottants
- ✓ Toutes isolations

**DEVIS
GRATUIT**

24 bis, faubourg de Paris - 89300 **JOIGNY**

Tél. **03.86.62.35.15** - Fax 03.86.62.31.56

www.sitpeternot.com

Horaires : du lundi au vendredi, de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 h 30. Le samedi, de 9 à 12 heures.
Fermé le dimanche

Pour tous vos besoins en assurance

SARL BOUGREAU ASSURANCES

17, rue Robert Petit - 89300 JOIGNY

T **03 86 62 01 27**

Fax : 03 86 62 48 95

bougreau@aviva-assurances.com

Assurance et
Epargne long terme

AVIVA



Au Joli Monde

Baron

12, rue Valentin Privé

89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 62 56 30

jardinerie.baron@free.fr

Entreprises - Associations

Particuliers - Collectivités

Comités d'entreprise

A & D Grados Traiteur

Charcutier - Traiteur

Organisateur de Réceptions

10, rue Décourtives
89600 SAINT-FLORENTIN
Tél. : 03 86 43 72 19

2, boulevard Belgrand
10130 ERVY-LE-CHATEL
Tél. : 03 25 70 51 50
Fax : 03 25 70 07 13

E-mail : gradosetfils@wanadoo.fr
site : a-et-d-grados-traiteur.com

L'Association Culturelle et d'Études de Joigny

Nos anciens présidents : *Marthe Vanneroy (1969-1983)*
Gervais Macaisne (1983-1998)
Bernard Fleury (1998-2006)
Xavier François-Leclanché (2006-2009)
Jean-Paul Delor (2009-2010)

Bureau 2011 :

Président : Jean-Luc Dauphin
Vice-présidents : Jean-Pierre Kponton, Ateliers Arts plastiques
Gérard Ott, Atelier Photo - Vidéo
Secrétaire générale : Elisabeth Chat
Secrétaire adjointe : Renée Bertiaux
Trésorier : Jean-Michel Ranty
Trésorière adjointe : Michelle Cassemiche

Administrateurs délégués :

Ateliers Arts plastiques : Paul-Roger Quentin
Atelier Photo - Vidéo : Gérard Ott
Joigny d'Or : Ginette Barde
Voyages et visites : Marie-Denise Rey

Conseillers :

Pierre Borderieux, Suzanne Breuillet,
Simone Fayadat, Françoise Gentien,
Jacquine Jeandot, Jacqueline Koropoulis,
Isabelle Maire, Lucien Morlet.

Président d'honneur : *Bernard Fleury*

Administrateurs honoraires : *Raymonde Dejean, Maryse Cordier,*
Pierre Delattre, Abbé Pierre Lebœuf,
Jean Neige.

Achévé d'imprimer en février 2012
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : décembre 2011
Numéro d'impression : 202127

Imprimé en France

La Nouvelle imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

Sommaire du numéro 71

Éditorial	3
-----------------	---

Études et Travaux

Le contrat de mariage du comte Jean de Joigny et d'Agnès de Brienne en mars 1297 par Etienne MEUNIER.....	7
Des œuvres inédites de Juan de Juni à Joigny ? par Cyril PELTIER.....	21
Observations sur les décors de quelques maisons en pan-de-bois du XVI ^e siècle à Joigny par Fabrice MASSON	35
Notes sur les maisons en pan-de-bois par Jean-Paul DELOR.....	53
Les paroissiens de Saint-André de Joigny, d'après les cahiers paroissiaux du XVIII ^e siècle par Jean-Michel RANTY.....	63
Joigny, 1805-1813 : Johan Jokel, prisonnier autrichien, devient Jean Yokel, citoyen français par Bernard FLEURY.....	75
Alfred de Pischof, pionnier oublié de l'Aviation par Jean de PISCHOF.....	87
Blériot à Joigny ! par Elisabeth CHAT	95
De 1870 à 1944, Marianne, une icône icaunaise ? par Bernard RICHARD	99

La Vie de l'Association

Saison 2011	
La vie de l'association, par l'affiche et le texte	121

Photo de couverture : Jean-Paul AGOSTI, « Joigny d'Or 2011 »,
Conjonction, aquarelle sur Arches, 50 x 50 cm, Galerie Guillaume, Paris, 2011